

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE
DES ORDURES MENAGERES
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA-ROCHE-SUR-YON

SEANCE DU 19 JUIN 2023

N° OM19062310
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 13/06/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 19
Nombre de oui : 21

PRESENTS : Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Dominique MARTIN, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER (pouvoir à Alain SCHMUTZ), Franck JAUD, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Lionel GAZEAU), Christophe PRIOU, Anne ROY, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Michel CHATONIER, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC EMMAÛS FONTENAY-LE-COMTE POUR LA COLLECTE ET LE REEMPLOI D'OBJETS DEPOSES EN DECHETERIE

Monsieur le Président informe que le SCOM souhaite coopérer avec l'association EMMAÛS FONTENAY-LE-COMTE pour la collecte et le réemploi d'objets apportés à la déchetterie de la Châtaigneraie afin de favoriser la réutilisation d'objets.

L'objectif est de donner une 2^{nde} vie aux objets tout en réduisant les tonnages de déchets à traiter.

Pour ce faire, le SCOM met en place un conteneur maritime pour le réemploi. Les usagers peuvent y déposer tout objet en bon état et fonctionnel.

L'association EMMAÛS FONTENAY LE COMTE s'engage à venir collecter ces objets une fois par semaine.

La durée de la convention est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

- approuve la convention ci-jointe à intervenir avec l'association EMMAÛS FONTENAY LE COMTE ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Jean-Pierre
Mallard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Président du SCOM Est
Vendéen

Jean-Pierre MALLARD

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick
Soulard
Date de signature : 20/06/2023
Qualité : Vjce-président du SCOM Est
Vendéen

Yannick SOULARD